

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

Gregory Exemple  
Laurence Exemple

12 rue de la Fiducie  
75016 PARIS

Cette analyse prend en compte les informations que vous avez saisies concernant votre situation familiale, patrimoniale, fiscale ainsi que vos objectifs.

Cette phase consiste à sélectionner les éléments utiles et importants, pour les analyser et poser un diagnostic.

Ce diagnostic doit vous permettre de mettre en lumière les éventuelles distorsions entre votre situation actuelle et vos objectifs afin d'élaborer une stratégie patrimoniale en conformité avec vos attentes.

Elle est établie dans le cadre de l'environnement et des perspectives du moment. Cette étude est donc valable à la date de sa rédaction, elle est susceptible d'être révisée ultérieurement en fonction des modifications de votre situation et de l'environnement global.

Enfin, cette analyse, par son caractère automatique, et même si les résultats peuvent être précis et pertinents, mérite d'être confirmé par un professionnel qualifié capable d'appréhender des données plus subtiles ou plus subjectives.

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

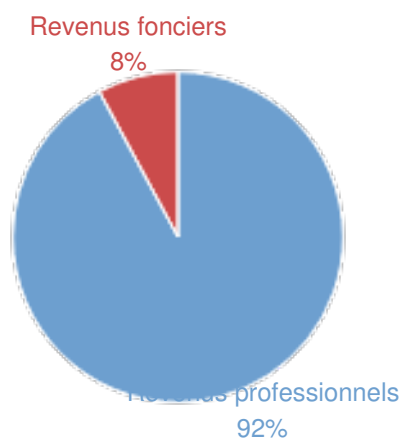
Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Synthèse du budget

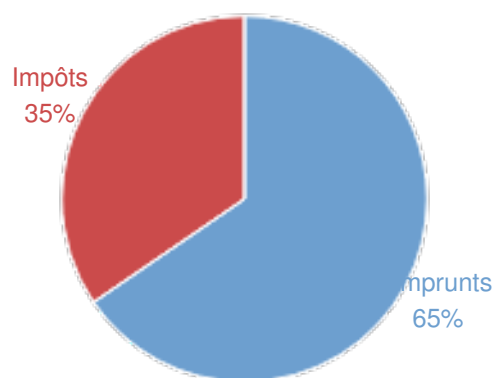
La synthèse de votre budget met en exergue les rapports entre vos revenus et vos charges, votre taux d'endettement, le poids de votre fiscalité, vos disponibilités. Elle vous apporte quelques informations sur leur évolution dans le temps.

Revenus			Charges		
Revenus professionnels	98 000 €	92,1%	Emprunts	26 776 €	65,5%
Revenus de remplacement	0 €	0,0%	Charges récurrentes	0 €	0,0%
Revenus fonciers	8 400 €	7,9%	Impôts	14 127 €	34,5%
Revenus mobiliers	0 €	0,0%			
Autres revenus	0 €	0,0%			
<b>Total des revenus</b>	<b>106 400 €</b>		<b>Total des charges</b>	<b>40 903 €</b>	

Répartition des revenus



Répartition des charges



Actuellement vos revenus sont supérieurs à vos charges, ce qui rend votre trésorerie annuelle excédentaire. Ce reste à vivre doit vous permettre d'assumer vos dépenses d'usage mais peu aussi être en partie utilisé pour atteindre vos objectifs.

Aujourd'hui, ce "reste à vivre" est de 5 458 €/mois. À partir du 01/12/2029 il passera à 6 698 € et vous n'aurez plus aucun emprunt le 01/09/2032.

Votre taux d'endettement est de 25,2%. C'est le rapport entre vos revenus et vos charges. Il est un indice de votre capacité à emprunter. En effet, il est communément admis que l'ensemble de vos mensualités de remboursement ne peut être supérieur au tiers de vos revenus. Attention, même si depuis 1990 la loi Neiertz régit cette condition, d'autres paramètres peuvent parfois infléchir cette règle.

Selon ces critères, vous disposez actuellement d'une capacité d'emprunt évaluée à 8 336 €/an soit 695 € par mois.

Votre taux réel d'imposition est quant à lui de 13,3%. Il s'agit du rapport entre vos revenus et vos charges fiscales. Dans votre cas, il est plutôt élevé.

Enfin, avec un total de revenus annuel après impôts de 92 273 €, vous vous situez dans la tranche des 5% des ménages français qui atteignent ce niveau de revenus.

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

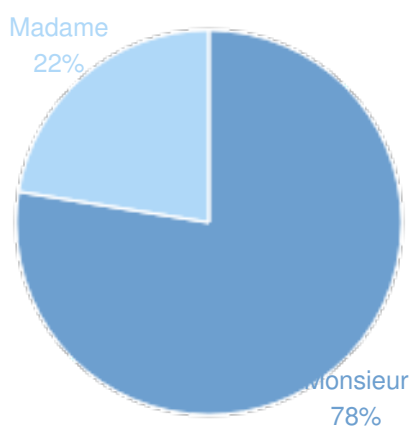
Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Répartition des revenus

En France 72% du revenu des ménages provient de l'activité professionnelle, 23% des retraites et pensions et 3% du patrimoine. En général, plus les sources de revenu sont diverses et variées dans un ménage, plus la situation gagne en stabilité.

Revenus	Monsieur	Madame	Couple / autres
Revenus professionnels	76 000 €	22 000 €	0 €
Retraites, Rentes et Pensions	0 €	0 €	0 €
Revenus fonciers	0 €	0 €	0 €
Revenus mobiliers	0 €	0 €	0 €
Autres revenus	0 €	0 €	0 €
<b>Totaux: 98 000 €</b>	<b>76 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>0 €</b>

Répartition dans le couple



Répartition par type de revenu



La répartition des revenus dans le couple est assez marquée. De ce fait, si la protection du conjoint survivant en cas de décès est l'une de vos préoccupations, il conviendrait de prendre des dispositions adaptées pour pallier à la perte de revenus.

Vos revenus proviennent principalement de votre activité professionnelle. S'il est normal que ceux-ci représentent une part prépondérante de vos recettes, il serait néanmoins judicieux d'envisager une diversification, afin d'éviter une dépendance préjudiciable dans le contexte économique actuel. La constitution de revenus complémentaires aurait l'avantage d'atténuer d'éventuelles difficultés financières. Cela va aussi dans le sens de la préparation de votre retraite.

Situer son revenu professionnel:

En France, le salaire net annuel moyen est de 20 835 € pour les femmes et de 25 745 € pour les hommes. Si l'on compare votre revenu professionnel à l'échelle des salaires en France,

Vous vous situez Monsieur dans la tranche des **5%** qui ont votre niveau de salaire.

Vous vous situez Madame dans la tranche des **40%** qui ont votre niveau de salaire.

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Emprunts

*Bien gérer sa dette est important, renégocier ses prêts lorsque les taux baissent est une solution pouvant s'avérer très rentable. D'autres motivations peuvent être à l'origine d'une renégociation de prêt: surendettement, le désir d'allonger ou réduire les durées d'emprunt.*

Désignation	Durée restante	Capital restant dû	Mensualités
Emprunt taux fixe	171	140 438 €	1 240 €
	Les conditions actuelles de prêt permettrait une renégociation de votre prêt. Votre mensualité pourrait baisser de <b>122 €</b> pour une économie totale de <b>20 887 €</b>		
Emprunt taux fixe	204	141 656 €	992 €
	Les conditions actuelles de prêt permettrait une renégociation de votre prêt. Votre mensualité pourrait baisser de <b>64 €</b> pour une économie totale de <b>12 999 €</b>		
	<b>Totaux</b>	282 093 €	2 231 €

Total des économies possibles: **186 €** par mois, pour un total de: **33 885 €**.

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Rendement / Risque / Liquidité

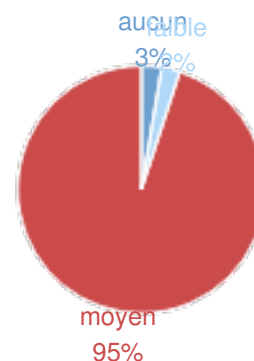
Il est important de savoir si vos avoirs sont bien répartis sur le plan de la rentabilité, du risque, de l'accessibilité. Vos placements doivent avant tout correspondre à une stratégie d'investissement qui vous est propre, à vos attentes et vos préoccupations.

### Rendement

Le rendement global de votre patrimoine de rapport est de 2,93%.

Ici le rendement calculé ne prend en considération ni votre patrimoine de jouissance comme votre résidence principale par exemple ni votre patrimoine professionnel mais uniquement ce qui a été placé ou investi. Le rendement est le rapport entre le montant de votre patrimoine et ce qu'il vous rapporte, cela donne une idée de l'efficacité de vos placements en terme de capitalisation. Attention si votre rendement moyen est inférieur à l'inflation, votre patrimoine est en train de se dévaluer. NB: ce calcul ne tient pas compte des éventuels avantages fiscaux associés à vos placements.

#### Répartition du rendement

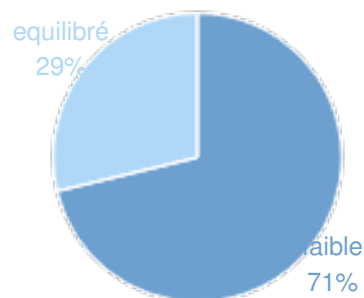


### Risque

Le niveau de risque de votre patrimoine est globalement faible.

Par ailleurs notons que plus vous êtes jeune et plus votre patrimoine est important plus il est normal d'investir à moyen ou long terme et d'accepter un certain niveau de risque. Par ailleurs plus vos placements sont diversifiés plus vous vous exposez à une éventuelle déconvenue mais plus les conséquences seraient alors globalement limitées. C'est le fameux adage: "Évitez de mettre tous ses œufs dans le même panier". Le calcul ne prend pas en compte les subtilités de vos placements et est donné à titre indicatif.

#### Répartition du risque

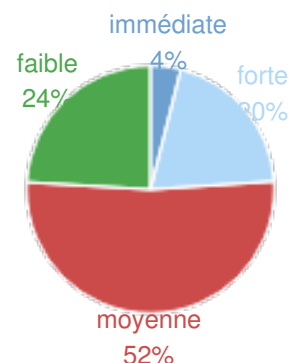


### Liquidité

Le montant de votre patrimoine disponible immédiatement est de 32 300 €.

On constate souvent que l'épargne de précaution occupe une place disproportionnée dans les patrimoines. En effet, même si il est préférable d'emmener son placement jusqu'au terme initialement prévu, on préjuge souvent du fait que son argent est alors "bloqué", ce qui n'est souvent pas le cas. Dans la plus part des situations il est possible de récupérer assez rapidement son capital en cas d'imprévus. On considère généralement qu'il n'est pas nécessaire de placer sur des support totalement disponible plus de 3 à 5 fois sont revenu mensuel.

#### Répartition de la liquidité



Attention il convient de s'assurer au fil des mois, que ses placements sont bien optimaux car le contexte économique et votre situation sont amenés à évoluer.

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Synthèse du patrimoine

Les français sont moins endettés que la plupart de leurs voisins, 74,9% de leurs actifs contre par exemple 146% pour les britanniques. Le patrimoine des français représente 9 500 milliards d'euros soit, en moyenne, un patrimoine net de 380 000 € contre 160 000 € en 1997.

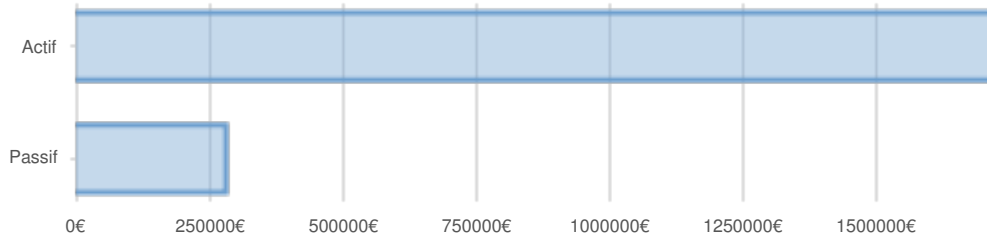
### Passif

Total des actifs  
1 720 200 €

Total des passifs  
282 093 €

Actif net  
1 438 107 €

### Rapport Actif / Passif



Vous êtes peu endetté. S'endetter pour investir, est un moyen couramment utilisé dans l'immobilier. Cela peut être un très bon levier pour développer du patrimoine tout en protégeant ses ayants droit grâce aux assurances des prêts.

Compte tenu de votre taux d'endettement patrimonial de 16,40% toutes les possibilités vous sont offertes, tant qu'elles restent cohérentes avec votre capacité de remboursement.

### Répartition par famille d'actif

Immobilier d'usage	900 000 €	52,3%
Immobilier de rapport	185 000 €	10,8%
Produits financier et valeurs mobilières	176 670 €	10,3%
Produits bancaires et d'assurance	33 900 €	2,0%
Assurance-Vie	424 630 €	24,7%
Patrimoine professionnel	0 €	0,0%
Divers	0 €	0,0%

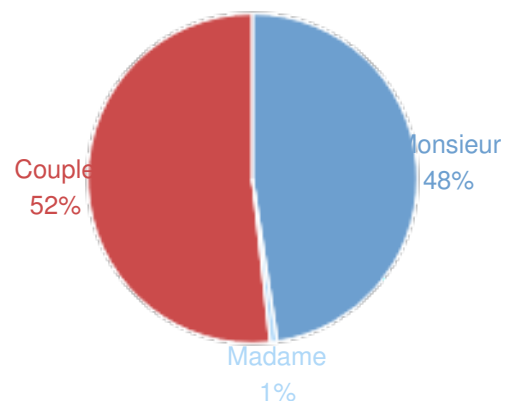
Total du patrimoine 1 720 200 €

### Répartition dans le couple

Monsieur	818 680 €	47,6%
Madame	12 100 €	0,7%
Couple	889 420 €	51,7%

Total du patrimoine 1 720 200 €

Could not draw pie with labels contained inside canvas



# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## I.S.F.

### Actif

L' I.S.F est un impôt sur la fortune français payé par les personnes physiques et les couples détenant un patrimoine net supérieur à 1 300 000 €. En 2013, près de 300 000 foyers français ont réglé l'ISF. Depuis le 1er juin 2008, en cas d'absence de déclaration ou d'omission d'un bien le délai de reprise est de six ans.

Tranches	Ventilation de l'actif	Taux
Jusqu'à 800 000 €	800 000 €	0,0000%
De 800 000 € à 1 300 000 €	500 000 €	0,5000%
De 1 300 000 € à 2 570 000 €	33 107 €	0,7000%
De 2 570 000 € à 5 000 000 €	0 €	1,0000%
De 5 000 000 € à 10 000 000 €	0 €	1,2500%
Au delà de 10 000 000 €	0 €	1,5000%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 732 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>DÉCOTE</b>	<b>836 €</b>	
<b>VOTRE ISF</b>	<b>1 896 €</b>	

Adoptée en 2007, la loi TEPA permet au contribuable de déduire du montant de son ISF, et sous certaines conditions, 50 % des montants investis dans certaines PME, certains dons, 50% des investissements de certains FIP, FCPI ou FCPR.

*NB: Le calcul ci-dessus n'intègre pas ces éventuelles réductions déjà en place ni les abattements subtils si vous possédez des terres agricoles, des Bois ou Forêts ou parts de GFA, GFV...*

# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Succession

Les calculs présentés ici ne traitent que des droits de succession en ligne directe avec vos éventuels enfants. De nombreux paramètres peuvent intervenir (legs, testaments, options diverses, assurances décès...) et les résultats présentés ne le sont qu'à titre indicatif.

### Si Monsieur décède en premier

Bénéficiaires	Au premier décès		Au second décès	
	Valeur reçue	Droits à payer	Valeur reçue	Droits à payer
Conjoint	637 436 €	0 €	0 €	0 €
Tom	92 531 €	0 €	491 643 €	76 523 €
Samuel	92 531 €	0 €	491 643 €	76 523 €

La transmission aux héritiers engendrerait probablement des droits à payer. Il pourrait être utile, en l'état actuel de votre patrimoine et de la législation, d'examiner une stratégie patrimoniale visant à optimiser votre succession. Seul un notaire ou un professionnel qualifié est habilité à vous accompagner dans des démarches de transmission ou de succession.

### Si Madame décède en premier

Bénéficiaires	Au premier décès		Au second décès	
	Valeur reçue	Droits à payer	Valeur reçue	Droits à payer
Conjoint	242 095 €	0 €	0 €	0 €
Tom	51 878 €	0 €	532 297 €	84 654 €
Samuel	51 878 €	0 €	532 297 €	84 654 €

La transmission aux héritiers engendrerait probablement des droits à payer. Il pourrait être utile, en l'état actuel de votre patrimoine et de la législation, d'examiner une stratégie patrimoniale visant à optimiser votre succession. Seul un notaire ou un professionnel qualifié est habilité à vous accompagner dans des démarches de transmission ou de succession.

*NB: Le calcul ne prend pas en compte les dispositions testamentaires et donations antérieures, vos actifs logés en Assurance-vie (traité à part), la mise en place d'un éventuel pacte Dutreil lors de la transmission d'entreprise, des abattements dans certains cas pour la transmission de Monuments historiques.*

#### RAPPELS:

Un abattement de 20% sur la valeur de la résidence principale a été appliqué au premier décès mais reste sous réserve qu'elle continue d'être occupée après le décès par le conjoint survivant ou un descendant.

Est retenu ici un forfait de 5% de l'ensemble de l'actif successoral avant déduction du passif pour les meubles meublants (c'est à dire destiné à l'usage et à la décoration).

Notons que les héritiers peuvent échapper à ce forfait en prouvant que le défunt n'avait pas de meubles ou en faisant établir un inventaire. De son côté, l'administration peut aussi remettre en cause ce forfait si elle estime qu'il est insuffisant.

Le Fisc tolère que les héritiers déduisent de la succession d'une personne jusqu'à 1500 € au titre des frais funéraires (retenu ici).



# Analyse de votre situation patrimoniale

Gregory Exemple · Laurence Exemple

Dossier n°: 1291 , édité le 08/10/2015 13:57

## Fiscalité

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est apparu en France avec la loi du 15 juillet 1914. 1% des ménages acquittent 37% de cet impôt. La fiscalité est aujourd'hui un univers complexe qui offre de nombreuses opportunités au contribuable averti.

Niveau de pertinence (de 1 à 5)	1	2	3	4	5
PINEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GIRARDIN / PINEL OUTRE-MER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GIRARDIN INDUSTRIELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LMNP AMORTISSABLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOUVARD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MALRAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MONUMENTS HISTORIQUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DÉFICIT FONCIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FCPI / FIP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOFICA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. Pas concerné / 2. Peu concerné / 3. Pertinent / 4. Recommandé / 5. Parfaitement adapté

Les possibilités sont multiples et le contexte juridique et économique évolue très régulièrement. Le tableau ci dessus vous informe de la pertinence des principales lois dites de "défiscalisation" en fonction de votre situation et du contexte actuel. L'impôt appauvrit l'ignorant et enrichit le connaisseur disait Edgard Faure. En effet, la fiscalité peut être un très bon levier pour capitaliser à condition d'être bien accompagné dans le montage de ce type d'opérations.

## Remarques

*Ce diagnostic doit vous éclairer sur les éventuelles pistes à examiner pour atteindre vos objectifs. Nous vous encourageons à faire valider ces données par un professionnel certifié ainsi qu'à vous faire accompagner dans la mise en place des solutions validées.*

### Synthèse de vos objectifs

1. Souhaite Faire Croitre Patrimoine
2. Aspire Se Protéger
3. Aspire Examiner Fiscalite Patrimoine
4. Aspire Examiner Fiscalite Succession
5. Souhaite Investir Pierre
6. Souhaite Reduire Impot
7. Souhaite Optimiser Rentabilite
8. Souhaite Preparer Retraite
9. Souhaite Preparer Transmission Patrimoine

**Pour atteindre vos objectifs, vous êtes prêt à concéder un effort d'épargne mensuel de 600 € et accepter un niveau de risque Équilibré**

### Concernant votre situation familiale

- Vous êtes mariés sous le régime de la Communauté Réduite aux acquêts.  
Chaque époux conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage. Ce sont les « biens propres ». Chacun demeure également seul propriétaire des biens qu'il reçoit personnellement par héritage ou donation.  
Tous les biens achetés pendant le mariage par l'un ou l'autre époux sont supposés appartenir aux deux. Ce sont les « biens communs »
- Les enfants ne sont en général pas à charge indéfiniment, attention de bien anticiper les conséquences fiscales de leur départ.
- Vous souhaitez mettre en place une prévoyance, un spécialiste des produits d'assurance est évidemment l'interlocuteur adapté. Notez par ailleurs, que les emprunts que vous contractez sont couverts par des assurances décès invalidité qui peuvent être une solution bon marché de se protéger soi et ses proches.

### Concernant vos ressources

- La répartition des revenus dans le couple est assez marquée. De ce fait, si la protection du conjoint survivant en cas de décès est l'une de vos préoccupations, il conviendrait de prendre des dispositions adaptées pour pallier à la perte de revenus.
- L'acquisition de droits immobiliers démembrés peut être attractive tant pour la constitution d'une rente future que pour la perception de revenus immédiats.
- Suite aux réformes permanentes, à la complexité des différentes caisses auxquelles il est possible de souscrire au courant d'une vie, vous apprécierez certainement d'être bien accompagné pour faire le point et d'obtenir les meilleures informations sur votre retraite future. Vérifier vos droits, explorer et comparer le coût et la rentabilité des dispositifs réglementaires permettant de maximiser les pensions (rachats, retraite progressive, cumul emploi-retraite...), être accompagné étroitement dans la mise en place de votre demande de retraite comme dans les recours éventuels.

### Concernant votre endettement

- L'examen de vos dettes fait apparaître des possibilités de renégociations à approfondir.
- Le succès d'un investissement immobilier dépend en partie d'une bonne négociation de votre contrat de prêt. Dans la mesure où votre investissement respecte vos contraintes d'endettement et de remboursement, tout reste possible.
- Aujourd'hui, grâce à la Loi Lagarde, l'emprunteur peut choisir librement son assurance de prêt. Cette délégation d'assurance permet de souscrire auprès d'une compagnie d'assurance externe à l'organisme de crédit à un contrat assurance parfois beaucoup moins cher avec pourtant la même (voir meilleure) couverture. ». Les économies ainsi réalisées peuvent parfois être importantes !

### Concernant vos actifs

- Un patrimoine bien géré est un patrimoine équilibré. Sa diversification entre actions françaises et étrangères, obligations, produits monétaires et immobilier, permet de « lisser » les effets de la conjoncture et d'assurer sa valorisation à long terme. La diversification doit même concerner les différents types de supports. Mieux vaut éviter de concentrer son épargne dans un seul établissement financier, sur un seul contrat d'assurance-vie ou dans un seul ensemble immobilier...
- Le niveau de risque de vos placements ne correspond pas à vos attentes. Il serait peut-être intéressant d'examiner d'autres possibilités de placement.
- Qu'il s'agisse d'immobilier professionnel ou personnel, bien souvent le mode de détention est négligé (SCI, indivision, tontine, démembrement...). Il peut parfois être intéressant d'adapter le mode de détention de vos actifs immobiliers en respectant les règles comptables et fiscales.
- Outil d'épargne, votre PEA mérite d'être bien étudié pour en tirer les meilleurs profits et la meilleure stratégie dans le temps. Nous vous invitons à consulter votre conseiller pour profiter de son expertise à ce sujet...
- Le PEL cumule à la fois les avantages d'un produit d'épargne garanti et les avantages d'un prêt épargne logement dont le taux est connu à l'avance, mais attention : il ne faut plus verser d'argent sur votre PEL lorsque la prime d'État est saturée. Ce seuil à atteindre dépend de la durée d'épargne, du montant investi à l'ouverture et de celui des versements réguliers. Pour le connaître, il est possible de demander à son conseiller différentes simulations.
- Depuis le 1er septembre 2007, toute demande de transfert retraite Madelin d'un contrat vers un autre contrat de même nature et de même fiscalité peut être réalisé sans condition ni justification de la part de l'assuré. Il pourrait être intéressant de comparer votre contrat avec les opportunités actuelles du marché...
- Vous avez souscrit une (des) contrat(s) d'assurance vie, il est pertinent de faire régulièrement un audit de votre allocation d'actif au sein de vos contrats, de vérifier la qualité des contrats, la pertinence des options, de contrôler la conformité de vos clauses bénéficiaires avec vos objectifs ... Indéniablement le meilleur interlocuteur pour aborder ces questions est un spécialiste indépendant.
- Fiscalité plus douce sur les revenus, liquidité assurée pour un coût raisonnable : l'assurance-vie multisupport présente bien des avantages pour détenir vos SCPI. Seul véritable inconvénient dans certaines situations : l'absence d'effet de levier par l'emprunt. De plus en plus de contrats d'assurance-vie multisupport intègrent dans leur offre, aux côtés des fonds actions ou obligataires, une sélection de SCPI. Peu répandues au guichet des banques, vous les trouverez en revanche facilement auprès de votre conseil en gestion de patrimoine indépendant.
- Le rendement global de votre patrimoine étant inférieur à 3%, il serait peut-être intéressant d'examiner d'autres possibilités de placement.

## Concernant votre situation successorale

- La transmission à vos héritiers engendrerait vraisemblablement des droits à payer, il pourrait s'avérer utile d'examiner cette situation. Préparer sa succession est une démarche efficace et généreuse.
- En matière de succession, le conjoint survivant n'est pas un héritier comme les autres. Ainsi ses droits vont dépendre des autres héritiers. Aujourd'hui, la loi protège le conjoint. Toutefois, il est toujours possible d'améliorer la situation de l'époux : insérer des clauses d'attribution ou de partage, préciput, donations, d'un testament ou assurance-vie.

## Concernant votre fiscalité

- Placer son argent est une bonne chose, placer l'argent de ses impôts peut s'avérer pertinent et efficace. Il pourrait être opportun d'examiner les possibilités qui s'offrent à vous.
- En France, tous les salariés au moment de leur déclaration de revenus peuvent choisir entre l'abattement forfaitaire de 10 % ou bien la déclaration des frais réels ! Si, après calculs, il s'avère que l'abattement ne couvre pas l'ensemble de vos frais, vous pouvez déduire de vos revenus tous vos frais réellement engagés, à condition de fournir tous les justificatifs.
- Vous êtes assujéti à l'impôt sur le revenu, attention, la rentabilité de vos placements doit se calculer après impôt. Ce qui implique que le choix de vos placements vous avez intérêt à tenir compte de votre situation fiscale.
- Depuis 2007 il existe un certain nombre de possibilités pour réduire votre ISF, ces possibilités mériteraient certainement d'être examinées.
- Mieux organiser son patrimoine, souscrire les placements adéquats (investir dans des PME, des FIP et des FCPI)... Les astuces qui permettent d'alléger l'impôt sur la fortune ne manquent pas. Sauf à disposer du temps et des compétences personnelles adéquates, nous vous recommandons d'utiliser des véhicules d'investissement collectifs (FIP, FCPI) ou des solutions vous offrant une sélection professionnelle des entreprises et une diversification satisfaisante du risque (mandat de gestion, "panier" conseillé, holding ...). Nous vous invitons à consulter votre conseiller pour profiter de son expertise à ce sujet...